

ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-2404-15-002

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné que l'ordonnance numéro OCA22-2404-15-002 intitulée « Ordonnance déterminant les autorisations exceptionnelles de circulation véhiculaire et de stationnement sur le chemin des Iroquois, pour la période estivale 2022 » a été adoptée à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 6 juin 2022.

Que cette ordonnance peut être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

Que cette ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 8 juin 2022.

Myrabelle Chicoine
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

ORDINANCE NUMBER OCA22-2404-15-002

COMING INTO FORCE

NOTICE is hereby given that ordinance number OCA22-2404-15-002 « Ordonnance déterminant les autorisations exceptionnelles de circulation véhiculaire et de stationnement sur le chemin des Iroquois, pour la période estivale 2022 » was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on June 6, 2022.

This ordinance may be consulted by the City's website at the following address : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

This ordinance becomes effective the day of its publication.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 8, 2022.